



CONVOCATION

Date : 14 octobre 2022
Affichée le : 14 octobre 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33
Pouvoirs : 1
Absents : 2

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :
28 octobre 2022

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR

LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :
31 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt et un octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BRECH – M. Joël MOREAU – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Gaëlle DEMARS – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absent représenté

Mme Agnès TELLIER Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LEBREC'H

Absents

M. François RAMPON
Mme Virginie GRANTE

Secrétaire de séance : M. Julien DOLFI

Délibération : n° 2022-10-21

OBJET : PLAN DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les incivilités peuvent prendre plusieurs formes comme les dépôts sauvages, les jets de débris, les tapages, les stationnements gênants, les vitesses excessives en ville etc.

Elles ont quatre conséquences majeures : l'accroissement du sentiment d'insécurité ; l'augmentation de la délinquance ; la dégradation de nos espaces publics ; l'impact négatif sur le « bien vivre ensemble ».

Considérant qu'avec l'évolution des comportements et des modes de vie, notre commune n'échappe pas au développement de ces incivilités qui indisposent les habitants et troublent leur quiétude.

Considérant que la tranquillité publique à L'Isle-Adam étant une priorité, la commune s'est engagée dans une politique active destinée à lutter contre ces manquements aux règles de comportement en société.

Considérant que pour cela a été rédigé le plan de lutte contre les incivilités ayant pour objectif de répertorier les actions déjà mises en place par la commune ainsi que de définir un plan des mesures de prévention et d'actions complémentaires.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 28 voix pour, 2 contre et 1 abstention,

- **adopte** le plan de lutte contre les incivilités tel qu'annexé.

Pour extrait certifié conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20221021-2022-10-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2022

Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI